



Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/235](http://www.fondation-patrimoine.org/235)

**Oui, je fais un don de ..... Euros pour aider à la restauration intérieure de l'église Saint Jean-Baptiste de MANSES (Ariège) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.**

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un Reçu Fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus :

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

**de l'Impôt sur le Revenu** **OU**  **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** **OU**  **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – église de MANSES (09) »**

(Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et vous sera adressé par e-mail\*)

NOM ou SOCIETE : ..... Adresse : .....

..... CP Ville : .....

E-mail : .....

\* Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association « pour la Restauration de l'Eglise de Manses (AREMA) » seront également destinataires ; Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



L'église de Manses est un ancien prieuré bénédictin qui existait déjà au début du XII<sup>e</sup> siècle. Cette église romane a été construite en pierres, en forme de croix latine, et se compose d'un transept et de trois absides. Surélevée à deux reprises, son évolution architecturale est attachée principalement aux décisions du Marquis de Portes, personnalité dont l'histoire est intimement liée à celle du village. En effet, de nombreux éléments ont été ajoutés sur ce monument entre 1858 et 1870 tels que le clocher, la tribune, l'autel en marbre polychrome, les vitraux latéraux. Un patrimoine mobilier (banc de communion, lutrin, tableaux, statue, banc seigneurial...) orne aussi cet édifice religieux, tout comme le vitrail monumental d'une surface de 32 m<sup>2</sup>, placé en 1894 à l'horizontale à la croisée du transept. Ce vitrail retrace l'histoire de Saint Jean-Baptiste et illumine ainsi cette église paroissiale dédiée au même saint patron.

Ce monument a bénéficié ces derniers temps de campagnes régulières de restauration et de remise en valeur ; De nos jours, il nécessite un nouveau programme de rénovation de son intérieur, notamment pour certaines de ses maçonneries et menuiseries, mais aussi ses enduits et décors peints. **Devant le coût conséquent mais indispensable de cette opération patrimoniale d'envergure, vous pouvez contribuer, grâce à cette souscription, à la préservation de l'église Saint Jean-Baptiste.**